

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 16 (1945)

Heft: 3

Rubrik: Rapport annuel : exercice 1944

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J. : M. F. REUSSER, Moutier Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Administr. du Bulletin : M. R. STEINER, Delémont Tél. 2 45 83	Caissier de l'A. D. I. J. : M. H. FARRON, Delémont Tél. 2 16 57
---	--	--

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 5.—, le numéro : 75 ct. — **Publicité**: S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.

Editeur: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.
Pour toute reproduction de textes, indiquer la source.

SOMMAIRE :

Rapport annuel 1944 — Comptes — Annexes.

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1944

Messieurs,

L'année 1944 appartient au passé. Elle restera dans notre souvenir comme une période de guerre dans laquelle la situation politique et économique de notre pays n'a cessé de devenir plus difficile. De tous côtés, les hostilités se sont rapprochées de nos frontières. Tout au long du Jura, les armées alliées et allemandes se sont affrontées, apportant les unes la libération, les autres la ruine et la désolation chez nos voisins immédiats. Des réfugiés civils, adultes et enfants, des soldats blessés ou simplement poussés vers notre pays par les circonstances, ont trouvé asile chez nous. La Suisse héberge des ressortissants de toutes les nations engagées dans la guerre. Dans le Jura bernois, nous avons eu à loger des Italiens à Moutier, des Russes au Chaluet, des Polonais et des Français au Cernil de Tramelan, des officiers tchécoslovaques à Neuveville, des officiers yougoslaves à Macolin et à Evillard, des Polonais encore à Prêles, des Juifs à Bourrignon, des enfants israélites à Tavannes. A part quelques petits incidents, ces étrangers, qui ont été retirés, n'ont pas laissé un mauvais souvenir.

Les moyens modernes de faire la guerre rendent celle-ci, sinon plus cruelle qu'autrefois, du moins beaucoup plus destructive de vies humaines et de biens matériels. L'aviation, par exemple, ignore les obstacles terrestres. Son action est partout où il lui

plaît de la porter, au front de bataille ou au cœur du pays ennemi. Des bombardements terribles ont détruit des villes entières, dont il ne reste pour ainsi dire pas pierre sur pierre. Est-il étonnant dès lors, que la Suisse, contrée paisible au milieu d'un monde en furie, reçoivent ci et là une éclaboussure ? Si l'erreur des pilotes n'est pas excusable au point de vue de notre neutralité, elle peut souvent s'expliquer (défaut d'orientation, manque de visibilité, difficultés du terrain, etc.). Ce qui ne fait évidemment pas notre affaire. Le bombardement de Schaffhouse a été le fait le plus grave à reprocher aux aviateurs américains, mais il y en a eu, en 1944, de nombreux autres qu'il serait oiseux de citer ici. Le Jura n'a pas été épargné : Il y a eu des bombes sur une forêt près de Cœuve, sur la gare du Noirmont, le dimanche, 29 octobre ; la gare de Delémont a été mitraillée le vendredi, 8 septembre, de même qu'un train venant de Soleure avec 56 voyageurs, près de la gare de Moutier. Il n'y eut, fort heureusement, que peu de victimes. Deux blessés graves à Delémont, trois plus légers à Moutier mais en plus un employé de chemin de fer électrocuté, deux blessés, dont un assez grave, au Noirmont.

Les événements tragiques qui se sont passés à nos frontières ont exigé de notre armée une vigilance accrue. Les mises sur pied nombreuses ont demandé de nouveaux sacrifices — bien anodins et supportables en regard de ce que devaient subir les populations d'outre Jura — à nos industries, à notre commerce et à notre agriculture. Les répercussions de la situation générale européenne que nous ressentons chez nous, nous donnent un petit avant-goût de ce que cela pourrait être si, par malheur, nous étions entraînés dans un conflit.

Au point de vue économique, l'année 1944 a été assez bonne, mais nous n'avons pas de quoi nous réjouir outre mesure. L'avenir n'a jamais été aussi incertain, pour ne pas dire sombre. Jusqu'ici notre pays a été une île au milieu d'une mer en tourmente, mais de cette mer, nous avons pu tirer au prix de certains sacrifices et de certaines concessions de quoi assurer la subsistance de notre peuple et le mouvement de notre vie économique.

Aujourd'hui, la Suisse est devenue une presqu'île, mais la bande de terre qui nous réunit au massif mondial n'est pas encore suffisamment praticable pour nous donner une complète tranquillité. Bien au contraire, les temps deviendront encore plus durs, le rationnement plus serré. Il faudra négocier, trouver provisoirement peut-être un nouvel équilibre dans nos relations économiques avec l'étranger.

Ce qu'il faut craindre, c'est le chômage. Espérons qu'il n'en sera rien. Notre horlogerie travaille encore, mais les montres restent ici, malgré les commandes, faute de moyens de transport et des autorisations nécessaires. La mécanique n'a pas eu trop à se plaindre, quoi qu'on y ait aussi senti un ralentissement. Le bâtiment ne va en général qu'à l'aide de subventions ; le ciment

devient de plus en plus rare. Les autres industries sont à l'avant. Celle du bois connaît ses difficultés d'approvisionnement, celle du verre n'aura bientôt plus de combustible. Il est vrai qu'ici l'électricité pourra y suppléer, comme cela a été le cas pour le fer. Le tabac n'est pas encore rationné, ce qui est un bon signe. Le vélo se vend de moins en moins, à cause du manque de pneumatiques. La céramique est aussi tributaire de l'étranger pour les matières premières. Le papier marche normalement. La bonneterie de même, mais surtout avec des produits de remplacement.

L'agriculture n'a pas eu une année aussi favorable que les trois qui l'ont précédée. La sécheresse a diminué la récolte de foin. Dans les régions de basse et moyenne altitude, la moisson a pu être rentrée dans d'assez bonnes conditions, mais à la montagne, ce fut en maints endroits, un désastre. Des blés, des avoines n'ont pu être rentrés et ont pourri sur place. Des pommes de terre sont encore dans le sol, en plein hiver. Des années exceptionnelles ont pu faire croire que les montagnes et les hautes vallées jurassiennes étaient à même de contribuer comme ailleurs au plan d'extension des cultures. Nous croyons qu'il faut être prudent dans l'établissement des obligations imposées et qu'il y a lieu de tenir compte de l'expérience du passé. L'avenir rétablira sans doute l'équilibre.

Espérons que la nature et les circonstances créées par les hommes ne deviendront pas plus inclementes encore pour notre petit pays.

I. Organes de l'Association et membres

1. Comité et commissions

Aucun changement n'est intervenu au comité durant l'année 1944. Ses membres ont voué à l'activité de l'A.D.I.J. un intérêt soutenu. L'un ou l'autre d'entre eux n'ont cependant pu pour diverses raisons valables (maladie ou autres) assister à toutes les séances.

Les présidents des commissions spéciales sont également restés fidèles à leur poste. M. J. Schlappach, député, à Tavannes, a bien voulu remplacer feu M. Henri Strahm, de si regrettée mémoire, à la présidence de celle des questions communales. Nous le remercions de son dévouement.

Deux nouvelles commissions, celle des questions sociales et celle des questions agricoles, ont été créées. Elles sont présidées, la première par M. le préfet Marcel Bindit (Moutier) et la seconde par M. Ernest Lœffel (Delémont), maître à l'école d'agriculture de Courtemelon. A ces deux nouveaux présidents, ainsi qu'à leurs collaborateurs, vont aussi, avec nos meilleurs souhaits de bonne réussite dans leur activité en faveur du Jura, nos sentiments de reconnaissance.

Le comité comprend les personnes suivantes :

<i>Président :</i>	M. F. Reusser, avocat des mineurs, Moutier.
<i>Vice-président :</i>	M. V. Henry, préfet, Porrentruy.
<i>Secrétaire :</i>	M. R. Steiner, directeur, Delémont.
<i>Caissier :</i>	M. H. Farron, cdt. d'arrond., Delémont.
<i>Membres :</i>	M. P. Billieux, procureur, Porrentruy.
	M. W. Brandt, directeur, Evilard.
	M. H. Born, maire, Moutier.
	M. J. Galley, conseiller, Bienne.
	M. A. Grimaitre, publiciste, Saignelégier.
	M. M. Henry, conseiller, Porrentruy.
	M. P. Maillat, inspecteur forestier, Delémont.
	M. A. Oettinger, Verkehrrsverein, Bâle.
	M. W. Reymond, maire, Saint-Imier.
	M. Dr G. Riat, président de Pro Jura, Delémont.
	M. O. Schmitz, conseiller, Granges (Sol.)
	M. A. Segginger, secrétaire municipal, Laufon.

Les présidents des commissions spéciales sont :

<i>Commission pour la protection de la nature :</i>	M. le Dr Baumgartner, Delémont.
<i>Commission forestière :</i>	M. P. Maillat, Delémont.
<i>Commission des affaires communales :</i>	M. J. Schlappach, Tavannes.
<i>Commission scientifique :</i>	M. L. Lièvre, Porrentruy.
<i>Commission pour la protection des sites :</i>	M. F. Reusser, Moutier.
<i>Commission du tourisme pédestre :</i>	M. R. Steiner, Delémont.
<i>Commission sociale :</i>	M. M. Bindit, Tavannes.
<i>Commission agricole :</i>	M. E. Lœffel, Delémont.

2. Membres

L'effectif de nos membres a continué l'an dernier sa progression réjouissante. C'est un réconfort de constater l'intérêt toujours plus vif que suscite notre association au sein de la population jurassienne. Nous espérons que de nombreuses bonnes volontés viendront encore, dans un avenir prochain, grossir nos rangs pour aider à réaliser les tâches grandissantes s'offrant à ceux qui ont à cœur le développement et la prospérité de notre coin de terre.

Nous ne voudrions pas manquer de dire ici à tous nos membres, anciens et nouveaux, combien nous apprécions leur appui et leur sympathie.

L'Association comptait au 31 décembre 1944, les membres suivants :

85	(78) communes municipales et bourgeoises.
26	(22) sociétés ayant un caractère d'utilité publique, professionnel ou économique.
8	(8) compagnies de chemin de fer.
99	(99) entreprises industrielles ou commerciales.
349	(338) membres individuels.

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

II. Administration générale

1. Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue à Saint-Imier, le 10 juin 1944. Soixante membres environ étaient présents. Le président eut le plaisir de saluer les invités suivants : M. le conseiller d'Etat Möckli, ancien secrétaire et cofondateur de l'A.D.I.J., MM. Josi, Vuille et Weibel, députés, M. Liengme, préfet, MM. Raymond et Schwar, délégués de la municipalité de Saint-Imier, MM. Flotron et Féralime, délégués de la bourgeoisie de Saint-Imier, M. A. Rebetez, président central de la Société jurassienne d'Emulation, M. Josi, représentant de Pro Jura, M. Roesli, représentant du Heimatschutz bernois, M. le Dr Eberhard, représentant de la Société de développement de Saint-Imier, M. Flotron, secrétaire de la Société de la Combe-Grède, ainsi que les représentants de la presse, MM. Schnetz, Robert et Grossniklaus.

Le président salue aussi tout spécialement M. Oettinger, de Bâle, qui n'a jamais manqué une assemblée générale de l'A.D.I.J., M. Schmitz, de Granges, et M. Marcel Juillerat, adjoint au chef d'exploitation du 1^{er} arrondissement des C.F.F., à Lausanne.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de M. Henri Strahm, maire de Cormoret, député, président d'une commission spéciale de l'A.D.I.J., Jurassien de marque qui a fait honneur à sa petite patrie.

Délibérations : L'assemblée approuve sans discussion le procès-verbal de 1943, le rapport d'activité commenté par le président, les comptes de 1943 présentés par le caissier, M. Farron, et par les vérificateurs de comptes, ainsi que le montant de la cotisation annuelle et le budget. Eu égard au développement du Bulletin, les membres individuels paieront à l'avenir 6.— fr. par année au lieu de 5.— fr. Les communes de Granges et de Courrendlin vérifieront les comptes de 1944.

A l'imprévu, M. Berberat, conseiller communal à Saignelégier, parle de l'étang de la Gruyère, de sa mise sous protection et des projets de la commune de Saignelégier. M. Vuille, maire et député, apporte le soutien de la commune de Tramelan-dessus à ce qui sera entrepris en faveur de l'étang.

Une agréable réception de la commune de Saint-Imier a lieu à l'issue des débats administratifs. En offrant le verre de l'amitié, M. le maire de l'industrielle cité du Vallon apporte le salut des autorités. M. Roesli transmet les vœux et les félicitations du Heimatschutz bernois. Le président adresse aux orateurs de chaleureux remerciements pour la sympathie témoignée.

Après la réception, les participants se retrouvent à la salle des Rameaux, en assemblée publique, pour entendre deux conférences des plus actuelles et des plus intéressantes. M. le député

Josi nous parle tout d'abord de la nouvelle loi cantonale sur les impôts et M. Bosshart, directeur de la Banque populaire de Tramelan, fait ensuite un exposé sur les problèmes d'exportation dans l'industrie horlogère. Les deux conférenciers sont vivement applaudis et le président leur présente, au nom du comité et de l'assistance, des félicitations et des remerciements bien mérités de s'être mis si aimablement à disposition.

L'assemblée de Saint-Imier se termine en laissant à chacun le meilleur des souvenirs.

2. Séances et délégations

Le comité s'est réuni quatre fois au cours de l'année et il y a eu 15 séances du bureau directeur. Comme toujours les différents organes de l'association ont eu un travail administratif considérable à accomplir, à côté de toutes les questions mises à l'étude. Le secrétaire et le caissier ont été particulièrement chargés. Tous les deux ont dû avoir recours à une aide de bureau.

Les commissions ont également travaillé à la satisfaction générale et elles méritent de la reconnaissance pour tout ce qu'elles ont fait dans les différents domaines où elles sont appelées à exercer leur activité.

Des réunions spéciales ont eu lieu en vue de la création de la commission agricole et de la commission sociale.

Plusieurs délégations ont en outre représenté l'A.D.I.J. à diverses manifestations importantes (Foire de Bâle, Fédération des sociétés du pied du Jura, assemblées de l'Emulation jurassienne et de Pro Jura, Heimatschutz, Protection de la nature, Combe Grède, Protection des rives du lac de Bienne, Marché-concours de Saignelégier, visite du chemin de fer du Lötschberg, etc.). Des démarches ont été faites auprès des C.F.F., de la Direction cantonale des chemins de fer et d'autres instances.

3. Relations avec d'autres groupements

L'A.D.I.J. entretient d'excellentes relations avec un certain nombre de groupements amis dont nous donnons ci-dessous la liste :

Société jurassienne d'Emulation,
 Société jurassienne de développement « Pro Jura »,
 Verkehrsverein de Bâle,
 Heimatschutz bernois,
 Chambre de commerce de Bâle,
 Société pour la protection des rives du lac de Bienne,
 Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz,
 Société neuchâteloise des sciences naturelles,
 Office suisse d'économie forestière, à Soleure,
 Notre association fait partie des organisations suivantes :
 Conférence cantonale des horaires,
 Fédération des sociétés du Pied du Jura,

Loterie cantonale « Seva » (avec représentation au comité),
 Association cantonale des propriétaires de forêts,
 Section bernoise du Cartel suisse du tourisme pédestre,
 Commission cantonale pour la protection de la nature,
 Ligue suisse pour la protection des sites,
 Société cantonale d'utilité et d'économie publique (avec représentation au comité),
 Fondation de la Flèche du Jura,
 Fonds d'entretien du château du Schlossberg.

Tous les groupements et organisations mentionnés sont pour notre association des appuis dont nous savons apprécier toute la valeur. Nous leur exprimons ici toute notre gratitude pour le bienveillant intérêt témoigné.

4. Bulletin « Les Intérêts du Jura »

Le « Bulletin » a paru régulièrement en 1944. Ses 12 numéros comprennent un total de 184 pages de texte. Les études publiées touchent presque tous les domaines de la vie économique et culturelle. Les échos de la presse et les réflexions émises par les lecteurs ont été favorables et montrent que la voie suivie est bonne. Toute œuvre humaine est imparfaite. Nous ne nous berçons donc pas de l'illusion que nous sommes arrivés au faite du possible. Bien des progrès peuvent et doivent encore être réalisés.

Ce qui est réjouissant, c'est que le « Bulletin » ne donne plus de grands soucis financiers. On peut dire, si l'on tient compte des abonnements gratuits servis aux membres de l'association, qu'il tourne par ses propres forces. Il est clair toutefois que le nombre des abonnés est en relation directe avec les possibilités de développement. Il n'est pas question de faire de notre périodique une source de profit. Tous les excédents qui pourraient se produire seront affectés intégralement à lui assurer une base plus solide encore et à l'améliorer au triple point de vue du texte, de l'illustration et de la présentation. Nous ne pouvons donc qu'encourager nos membres et nos abonnés à rester fidèles aux « Intérêts du Jura » et à nous aider à trouver de nouveaux lecteurs. Nous les en remercions d'avance.

Nous avons aussi le devoir agréable de dire notre reconnaissance à nos aimables collaborateurs pour leurs travaux intéressants et bien documentés, ainsi qu'aux commerçants et industriels qui ont bien voulu nous confier des annonces. Sans ce dernier appui, les comptes du « Bulletin » se présenteraient bien différemment !

L'organe de l'A.D.I.J. veut être un lien entre le comité et les membres. Il veut affirmer la solidarité jurassienne et contribuer à faire connaître toujours mieux notre région et ses particularités. Il voudrait aussi être pour les Jurassiens du « dehors » un rappel de leur petite patrie d'origine. Espérons que, grâce à l'augmentation du nombre des abonnés, ces différentes tâches pourront être de mieux en mieux remplies.

5. Finances

L'A.D.I.J. est dans l'aisance financièrement penseront beaucoup de nos lecteurs en considérant les comptes annuels courants. Faut-il nier ou simplement masquer ce qui est heureux et repose sur des chiffres ? Non ! Nous faillirions à notre tâche et nous sortirions de notre ligne de conduite qui reste : agir pour le bien de tous en assurant notre action par des moyens appropriés, en ne gaspillant pas pour le plaisir de faire de la réclame, en attendant des occasions (que nous ne souhaitons pas trop sombres) pour soutenir, aider, créer et laisser œuvre utile dans l'intérêt de la collectivité et du Jura pour lequel nous travaillons.

Nos recettes sont constituées par le produit des cotisations, des annonces paraissant dans le bulletin, des subventions courantes ou extraordinaires et par les intérêts des capitaux.

1. Les cotisations au montant global de Fr. 8704.45 se répartissent comme suit :

a) Communes	1976.15
b) Sociétés d'utilité publique	595.—
c) Sociétés à caractère professionnel	345.—
d) Compagnies de chemin de fer	170.—
e) Membres de l'industrie et du commerce	2875.—
f) Membres individuels	2153.50

Total 8114.65

montant auquel viennent s'ajouter les versements de la Direction de l'intérieur du canton de Bâle, de la Chambre du commerce de Bâle, du Comité régional de la Vallée de Tavannes et la subvention de la ville de Bienne.

2. Les annonces ont produit en chiffres ronds un total de Fr. 2700.—.

3. Des subventions nous ont été accordées par le B.L.S., par la Direction cantonale des chemins de fer et par la Seva.

Nous avons bénéficié cette année des Seva XXV à XXX. Les versements nous sont adressés d'une part sur le compte A.D.I.J. en fonction des justifications que nous présentons et le reste est géré par la Banque cantonale à Berne sur notre compte bloqué.

Les comptes annuels se présentent ainsi : au 31 décembre 1944 la fortune de l'association s'élevait à 60,359.14 fr., soit disponibilités :

Caisse	41.26
Compte de chèques	1112.08
Dépôts	9568.95
Fonds de réserve	40629.85
Mobilier	257.—
Titres	8500.—
Avance au Secrétariat	250.—

L'exercice écoulé boucle donc de façon satisfaisante.

Les recettes se sont élevées à Fr. 28,179.20. Les dépenses à Fr. 14,808.70.

La différence provient presque uniquement des subventions extraordinaires.

L'examen des comptes montre que la rentrée des cotisations et le produit des annonces et le régime des intérêts nous permettent de faire vivre notre ménage.

Nous ne tenons pas à sortir de ces moyens constants car les subventions de la Seva peuvent cesser d'un instant à l'autre. Nous ne voulons pas nous trouver un jour dans la brusque nécessité de réduire notre train de vie, priver nos membres d'un bulletin apprécié et nous placer finalement dans la fâcheuse obligation de refuser notre appui au moment où il deviendra plus recherché.

Si les comptes du bulletin accusent à nouveau un déficit, il y a lieu de retenir que ce compte n'est pas bonifié de la contre-valeur des 574 bulletins remis à titre gracieux aux sociétaires. Il faut admettre que chaque bulletin coûte pour lui-même environ Fr. 5.— annuellement (prix admis pour l'abonnement). Si nous comptons aux recettes du bulletin Fr. 2870.— ce compte bouclerait par un boni. Il se présente aujourd'hui comme suit : aux recettes 4956.55 francs, aux dépenses 7004.65 francs.

La rentrée des cotisations représente toujours un travail considérable pour le caissier, cette année-ci particulièrement il a fallu remettre au point toute cette organisation et nous constatons avec plaisir que les appels lancés ont été entendus et qu'à l'exception d'une seule cotisation pour laquelle le titre de membre a été retiré, le compte cotisations 1944 est parfaitement à jour.

La caisse n'est plus depuis longtemps un simple compte qui enregistre des rentrées de cotisations et qui sert à payer les dépenses administratives. C'est devenu un rouage très important, une image exacte de la vie de la société et de son réseau croissant d'activité. L'augmentation des travaux de la caisse est due à la création de nouvelles commissions. Aujourd'hui il y en a sept, et à l'augmentation du nombre de membres dont le régime a nécessité une réorganisation interne complète.

Nous rappelons à l'intention de ceux qui l'ignorent encore que le compte Seva est un compte nettement séparé de celui de l'A.D.I.J. et qu'il est géré en partie par le caissier et par la Banque cantonale de Berne sur compte bloqué. Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte dans ce rapport d'exprimer notre reconnaissance aux maisons qui favorisent notre organe de leurs ordres.

III. Activité

1. Affaires ferroviaires

Comme par le passé, le comité s'est préoccupé d'une manière très active de nos relations ferroviaires. Malgré les perspectives qu'ouvrent les progrès de l'aviation et le développement considérable que prendront les transports par air après la guerre,

la route et le chemin de fer resteront longtemps encore, sinon toujours, les artères par où s'écoulera la majeure partie du trafic. Les peuples ont de tout temps, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, voué la plus grande attention aux voies de communication. Une contrée traversée par un chemin de fer servant au transit, a certainement plus de chance de connaître la prospérité que celle desservie uniquement par des lignes d'intérêt local. C'est pourquoi le canton de Berne a consenti de si grands sacrifices pour le Lötschberg et ses voies d'accès. La transversale Delle-Berne-Brigue, avec son caractère international, a une importance capitale pour le Jura. L'A.D.I.J. ne ménage aucune peine pour conserver à ces artères exposées à la concurrence, la place qu'elles méritent dans le réseau fédéral.

On parle beaucoup de canaux depuis quelques années. Sans méconnaître l'utilité qu'ils peuvent avoir dans des pays de plaine, nous ne pouvons oublier d'avoir vu, avant la guerre, de nombreuses voies d'eau plus ou moins abandonnées à l'étranger. Nous savons aussi le rôle que jouent les fleuves navigables, mais toutes ces choses ont leur limite quand il faut compter avec la rentabilité. Le Jura n'a rien à gagner à la construction d'un canal transhelvétique, mais nous verrions avec plaisir une branche du canal du Rhône au Rhin venir aboutir à Boncourt ou même à Porrentruy.

En ce qui concerne les chemins de fer, l'activité de l'A.D. I.J. s'est concentrée de nouveau sur la question des horaires. Des améliorations intéressantes et nombreuses dont il faut savoir gré aux C.F.F. ont été accordées. Toutes nos demandes n'ont cependant pas encore été agréées et nous avons été appelés à présenter, lors de la mise à l'enquête publique des horaires à la fin de l'année, une requête que l'on trouvera à la suite de ce rapport. Nous croyons savoir que plusieurs des points soulevés seront pris en considération.

Dès le 8 mai prochain, de nouveaux trains seront introduits à l'horaire. Il n'est pas possible, faute de place, de les indiquer ici. Nous devons nous contenter de dire que toutes les lignes participent aux améliorations prévues. Une nouvelle paire de trains directs circulera entre Bienne et Bâle, et retour, une autre entre Bienne et Lausanne. Un accéléré permettra d'atteindre la capitale peu avant 8 heures. La Flèche du Jura fera plusieurs courses de plus sur la ligne Bienne-La Chaux-de-Fonds. Sur celles de Delémont-Sonceboz, Delémont-Delle, Delémont-Bâle, il y aura de nombreux trains omnibus. Les communications tardives du dimanche soir seront établies aussi en hiver sur la ligne Bâle-Delémont-Bienne.

En dehors des questions d'horaire, le comité a fait, de concert avec notre groupement de la vallée de Tavannes, des démarches, couronnées de succès, pour l'établissement d'une marquise à la gare de Malleray. Il est également intervenu pour que les

guichets de vente soient mieux disposés à la gare de Delémont et que la construction d'un troisième quai ne tombe pas dans l'oubli.

Nous suivons aussi de près les événements qui se produisent à la frontière et attendons le moment où les trains circuleront de nouveau au-delà de Boncourt. Nous ne cessons d'être en relations à ce propos avec les autorités ferroviaires compétentes qui, à leur tour, font leur possible pour hâter la reprise du trafic international par la voie de Delle. Ce sera sans doute pour bientôt.

La fusion et la réorganisation des chemins de fer régionaux jurassiens feront l'objet d'un rapport spécial dans un des prochains numéros du « Bulletin ». Nous nous abstenons donc d'en parler ici.

2. Routes

Les circonstances ne sont pas favorables au trafic routier. Aussi notre activité dans ce domaine a-t-elle été réduite en 1944. Nous avons continué à nous occuper du déblaiement des neiges dans les régions élevées, les communes s'étant plaintes d'avoir des charges trop lourdes en regard de ce que fait l'État. Malheureusement, une réponse négative nous est parvenue en août de la Direction cantonale des travaux publics à la suite d'une requête qui lui a été adressée. La question reste à l'étude.

La Confédération prévoit d'utiliser la main-d'œuvre disponible en cas de chômage par de grands travaux d'intérêt public. Un programme de constructions routières a été établi, sur la base générale suivante :

Largeur des routes :

12 m. : accès aux grandes villes avec pistes pour cyclistes.

9 m. : routes de transit avec pistes pour cyclistes.

7 m. : autres grandes routes.

Trois étapes de construction sont prévues. Le devis total des travaux s'élève à 540 millions. Le Jura est intéressé par la route Boncourt-Spiez (2^e étape).

La route Bâle-Delémont n'est pas comprise dans le programme d'aménagement et pourtant c'est une de nos artères principales. Bâle, par l'intermédiaire du Verkehrsverein, a adressé au Conseil fédéral une requête tendant à l'ajouter à l'une des trois étapes de construction. L'A.D.I.J. a fait également une démarche à la Direction cantonale des travaux publics et elle a reçu l'assurance que notre autorité cantonale s'occuperait de la question dans le sens souhaité.

3. Service postal

De nombreuses réclamations nous sont parvenues au sujet du service postal dans le Jura. Une vaste enquête a été faite par nos soins auprès de nos membres (communes, entreprises et membres individuels). Nous avons acquis la conviction que les circons-

tances de guerre ne jouent pas seules un rôle déterminant dans les déficiences constatées, mais que le souci de réaliser des économies à tout prix a été quelque peu exagéré par l'administration. La requête sera publiée prochainement et renseignera nos membres sur les questions soulevées. Il faut espérer que les vœux légitimes des usagers jurassiens seront pris en considération.

L'A.D.I.J. a donné son appui à la commune de Sornetan pour le maintien de l'auto postale Bellelay-Sornetan que l'administration des postes voulait remplacer par une diligence. Cette commune a obtenu gain de cause. Nous avons profité de l'occasion pour suggérer que les courses automobiles Moutier-Souboz soient prolongées jusqu'à Bellelay.

4. Défrichements

La mise en vigueur du plan Wahlen en ce qui concerne les défrichements de forêts a jeté l'alarme dans nombre de communes. Nous sommes intervenus à la Direction cantonale des forêts. Un commissaire spécial, en la personne de M. le député Périat, de Fahy, a été désigné. Celui-ci a rempli sa tâche difficile avec distinction et compétence, de sorte que le calme est revenu dans les milieux intéressés. Partout des solutions acceptables ont été trouvées.

5. Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne

Une heureuse collaboration s'est établie entre cette organisation et notre association. Pour concrétiser l'alliance et assurer d'une manière plus méthodique la réalisation du programme de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne, présidée par M. R. Minger, ancien conseiller fédéral, l'A.D.I.J. a créé une commission agricole sous la direction de M. Loeffel, maître à l'école d'agriculture de Courtemelon. En guise d'introduction de cette nouvelle branche d'activité, M. Minger a bien voulu venir au Jura et faire, le 30 avril 1944, à Delémont, une grande conférence publique à laquelle ont assisté plus de 200 personnes accourues de tous les coins du Jura. L'orateur a expliqué avec pertinence quels buts se trouvaient à la base de sa société d'utilité publique. Il a démontré que le Jura, avec ses particularités, devait avoir sa propre organisation au sein de la grande famille bernoise et il a souhaité plein succès à nos efforts. Nous exprimons à M. Minger nos sentiments de gratitude pour l'intérêt qu'il porte à notre région et à notre association.

6. Questions sociales

Depuis longtemps, les problèmes sociaux font l'objet des préoccupations des dirigeants de l'A.D.I.J. Pour les étudier en toute connaissance de cause et contribuer à les résoudre, une commission spéciale a été créée au cours de l'année dernière. Elle est

présidée par M. le préfet Bindit et comprend des personnalités de tous les milieux. Elle sera d'ailleurs encore élargie par la suite suivant la nature des questions traitées. Ce nouvel organisme s'est mis au travail sans tarder, un programme a été dressé et les études ont commencé. Puisse-t-il réussir dans la tâche qui lui a été assigné ! L'enthousiasme du début et l'esprit sérieux apporté dans les discussions constituent pour nous une garantie.

7. Subventions

Des subventions ont été accordées à la commune de Sorviller, pour la rénovation de la maison d'école ; à l'école professionnelle de Porrentruy pour l'organisation d'un cours pour la formation d'ouvriers horlogers ; au cours de sculpture sur bois à Boncourt ; à la Société jurassienne d'Emulation ; à la Société d'embellissement de Saint-Ursanne ; au Syndicat d'alimentation en eau potable de la Haute-Ajoie ; au parc jurassien de la Combe Grède ; au musée scolaire de Berne ; au marché-concours de Saignelégier ; à la Société des amis du Musée jurassien à Delémont ; à divers auteurs jurassiens.

8. Protection de la nature

*(Rapport présenté par le président de la Commission
M. le Dr R. Baumgartner à Delémont)*

Au cours de l'année qui fait l'objet du présent rapport, la Commission s'est occupée des questions suivantes :

1. *Epicéa vergé des Prés d'Orvin*. Nous avons réuni les derniers matériaux à joindre à la demande de mise sous protection de cet arbre intéressant : assentiment du propriétaire, extrait du plan cadastral, photographies, etc. Aujourd'hui nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer que le Conseil-exécutif, dans sa séance du 19 septembre 1944, a placé définitivement l'Epicéa vergé des Prés d'Orvin sous la protection de l'État, et l'a inscrit au registre des monuments naturels. La décision du Conseil-exécutif précise qu'« il est interdit d'abattre cet arbre, de le modifier et de faire subir à son entourage des transformations qui pourraient nuire à son développement naturel ».

Nous tenons à exprimer ici encore notre reconnaissance à M. le Dr H. Fuhrmann, vétérinaire à Bienne, propriétaire de cet objet, pour la haute et bienveillante compréhension qu'il a manifestée vis-à-vis de notre activité, ainsi qu'à M. le Dr M. Thiébaud, directeur de l'École secondaire à Bienne, qui nous a secondés dans nos efforts. L'arbre en question se trouve à proximité de l'Hôtel Bellevue, aux Prés d'Orvin. Nous sommes persuadés que les excursionnistes qui s'intéressent à la botanique, et qui passeront dans ces parages, ne manqueront pas d'aller examiner ce curieux spécimen du groupe des Conifères. Comme l'un des prochains numéros du bulletin *Les Intérêts du Jura* sera consacré aux objets protégés dans le Jura, avec photographies, nous nous dispensons

de donner une description de l'Épicéa vergé dans le présent rapport.

2. *Grand sapin du Sässeli* (de la Tscharner), commune d'Orvin. A la demande de la Commission cantonale pour la protection de la nature, nous nous sommes occupés de cet arbre que, de différents côtés on aurait aimé voir placer sous protection. Il s'agit d'un sapin candélabre de dimensions impressionnantes : circonférence à hauteur d'homme 7.50 m., hauteur 55 m., volume 60 m³ environ, âge approximatif 500 ans. Malheureusement, après une étude approfondie de la question, nous avons dû donner un préavis négatif, cet arbre ne répondant plus aux conditions requises pour pouvoir être proposé à l'État comme monument naturel ; son bois se gâte, il est attaqué par les pics, et assez récemment encore il a été endommagé par un feu allumé par des promeneurs sans conscience. Nous espérons toutefois que ce géant subsistera longtemps encore, et nous avons invité la commune bourgeoise d'Orvin dont il est la propriété, à prendre les mesures nécessaires à cet effet.

3. *Projet de construction d'une usine électrique sur le Doubs*. Les amis de la nature et des sites pittoresques ont été mis en émoi, au cours de l'année dernière, lorsqu'ils apprirent que les Forces motrices bernoises avaient fait établir un projet d'utilisation des eaux du Doubs (barrage en amont de Soubey, canal d'aménée sous le Clos du Doubs, usine près d'Ocourt). Des voix nombreuses se sont élevées contre la réalisation de ce projet, et notre intervention a été sollicitée à plusieurs reprises par divers milieux. La réalisation du projet ferait du lit du Doubs, dans la boucle de Saint-Ursanne, une véritable « mare à grenouilles et à moustiques », et priverait la jolie petite cité établie sur sa rive droite d'une grande partie de son charme. Nous ne pouvons pas laisser avilir l'un des sites les plus pittoresques du Jura, et nous mettrons tout en œuvre pour empêcher l'exécution du projet. Le chef du Département des travaux publics du canton, M. Grimm, à qui nous avons demandé quelques précisions sur cet objet, nous a fort aimablement donné une réponse qui, pour l'instant du moins, peut être considérée comme rassurante.

4. *Allée d'arbres « La Vignatte » à Porrentruy*. Le conseil municipal de Porrentruy désirerait faire placer sous la protection de l'État cette magnifique allée, qui borde le chemin reliant le haut de la Presse au château. A cet effet il a demandé l'intervention des Commissions jurassienne et cantonale pour la protection de la nature. Les présidents de ces deux commissions ont visité les lieux avec une délégation du conseil municipal de Porrentruy le 7 août 1944. Il ne fut cependant pas possible de prendre une décision, vu que le propriétaire du terrain, résidant en France, ne peut pas être atteint pour l'instant. Toutefois cet objet retient toute notre attention, et en attendant de pouvoir faire mieux nous veillons.

5. *Divers*. Il a été proposé à notre commission de faire le nécessaire pour introduire dans la liste des plantes protégées dans le canton un végétal rare croissant dans un petit étang des Franches-Montagnes. Après enquête nous avons dû nous rendre compte que la dite plante a été introduite en ce lieu il y a quelques dizaines d'années. Chacun comprendra que la protection ne peut pas s'étendre à des naturalisations forcées ; c'est pourquoi nous avons renoncé à prendre en considération la demande du proposant.

Les travaux pour la mise sous protection de divers objets ont été poursuivis.

Nous avons adressé aux hommes de confiance de la commission une «Orientation», afin de les renseigner sur l'activité qu'ils peuvent déployer en faveur de la protection de la nature. La Commission cantonale a remis à chacun d'eux l'«Atlas des plantes protégées dans le canton de Berne». Le nombre des hommes de confiance de notre commission s'élève aujourd'hui à une quinzaine ; il serait désirable qu'il fût plus élevé, et nous serions heureux si l'un ou l'autre de nos lecteurs voulait bien nous manifester l'intérêt qu'il porte à notre cause en s'annonçant comme homme de confiance.

Notre commission fut représentée à l'assemblée extraordinaire de l'Association du Parc jurassien de la Combe Grède, du 29 janvier 1944, à Saint-Imier, au cours de laquelle ce groupement s'est donné des statuts. Deux représentants de la commission assistèrent également à la Conférence cantonale pour la protection de la nature, le 5 novembre dernier, à Berne.

9. Commission du tourisme pédestre

*(Rapport présenté par le président de la Commission
M. R. Steiner, à Delémont)*

Les circonstances n'ont pas permis à la Commission du tourisme pédestre de réaliser en 1944 tout ce qu'elle s'était proposé de faire. Le service militaire, auquel ont été astreints les membres de la Commission, a encore été plus important que les années précédentes. Cependant du bon travail a été accompli et des bases solides ont été jetées pour réaliser en 1945 tout ce qui figure sur notre programme de travail en première urgence.

Depuis le 1^{er} avril 1944, la Commission du tourisme pédestre est une Commission mixte de l'Association pour la défense des intérêts du Jura, de Pro Jura et des Berner Wanderwege. Le statut de la Commission est fixé par un règlement, qui fut approuvé par les trois associations dans le courant de l'année écoulée, et un règlement administratif, qui détermine les compétences de l'A.D.I.J., de Pro Jura et celles de la Commission et qui règle les questions financières.

La Commission est composée comme suit :

<i>Président :</i>	M. R. Steiner, Delémont.
<i>Secrétaire-caissier :</i>	M. A. Droz, Delémont.
<i>Chef technique :</i>	M. W. Zeugin, Delémont.
<i>Rerépresentants de l'A.D.I.J. :</i>	M. F. Reusser, Moutier. M. H. Farron, Delémont.
<i>Représentants de Pro Jura :</i>	M. Dr G. Riat, Delémont. M. F. Imhof, Neuveville.
<i>Chefs de district :</i>	M. M. Lapaire, Porrentruy. M. P. Farron, Delémont. M. F. Streuli, Choindez. M. Ch. Zimmermann, Saignelégier. M. J. Vuilleumier, Tramelan. M. O. Stalder, Neuveville.

Le Bureau est constitué par le président, le secrétaire-caissier, le chef technique, un représentant de l'A.D.I.J. et un de Pro Jura.

La Commission est nommée pour trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1946 (décision du 16. 12. 44).

Elle s'est réunie deux fois en 1944 et le Bureau a tenu six séances.

En 1944 la Commission a dû se borner à liquider les affaires courantes ; le programme de travail qu'elle s'était fixé est resté en souffrance. Le 16 décembre, elle a entendu M. le Dr Senger, vice-président de l'Association suisse du tourisme pédestre dans une conférence sur les grands projets de l'Association suisse. Elle a arrêté à la même date son programme d'activité pour 1945 et dès le début de cette année, elle a organisé un cours d'instruction pour les chefs de district à Delémont. L'année 1945 promet d'être plus fructueuse que la précédente et elle a commencé sous les meilleurs auspices.

10. Commission scientifique

*(Rapport présenté par le président de la Commission
M. L. Lièvre, Porrentruy)*

Malgré les difficultés rencontrées par plusieurs membres de la Commission scientifique à cause de leurs obligations militaires, les travaux de cette Commission n'en ont pas moins été poussés très énergiquement dans différents domaines de son activité. Nous relevons en particulier les fouilles archéologiques dans différentes stations de notre région, spécialement à Sainte-Colombe, à Saint-Brais, à Bassecourt, où MM. Dr Koby et Dr Perronne ont arrêté des programmes d'activité qui seront vraisemblablement exécutés en 1945.

La voie romaine de Sur la Croix a fait l'objet d'une étude spéciale, à la suite de l'offre présentée par M. de Dardel, au nom de la « Centrale fédérale des possibilités de travail ». Cette offre consiste à faire déblayer cette *route païenne* sur différents tronçons de son parcours, de manière à élucider complètement le problème archéologique qu'elle présente sous le rapport de ses origines.

En attendant l'exécution de ces travaux, MM. Lièvre et Peter ont fait procéder au déblaiement d'un tronçon situé aux abords immédiats de la ferme de Sur la Croix. Ce travail, réalisé par M. Theubet, de Porrentruy, spécialiste des voies romaines dans le Jura, a mis à jour le bel empierrement intact de ce chemin si bien conservé. Un plan de la région romaine, au 1:5000 et 1:10000, a été dressé en vue des travaux futurs.

La Commission scientifique est aussi intervenue à Saint-Ursanne en faveur de la conservation et de la restauration des deux anciennes horloges de la Collégiale.

Hydrologie. M. Lièvre a continué ses recherches en Haute-Ajoie pour découvrir un nouveau secteur de la rivière souterraine, *l'Ajoulotte*. A cet effet, un sondage a été pratiqué à Rocourt ; il doit être terminé au cours de 1945, grâce au crédit ouvert dans ce but, par l'A.D.I.J. En même temps il fait avec M. l'ingénieur en chef Peter une étude des possibilités de rétablir un lit superficiel assurant un cours d'eau continu dans la vallée sèche de la Haute-Ajoie. La recherche d'eau potable s'est poursuivie sous le patronage du « Syndicat pour l'alimentation en eau des communes de la Haute-Ajoie ». La situation des localités de cette région qui souffrent de pénurie d'eau et ne peuvent plus compter sur les sources du Mont-Terrible a obligé de rechercher des eaux de fond pour parer aux inconvénients de cette disette. L'A.D.I.J. a contribué aux frais des études organisées à cet effet.

Entre Porrentruy et Boncourt, différents bassins phréatiques ont été reconnus par M. L. Lièvre. Plusieurs sondages ont été opérés avec de bons résultats. Des pompages à raison de 2000 l./min. ont été faits à Courtemâche et ont donné une eau excellente, suivant analyses du D^r Riat. Des recherches analogues se feront dans tout le Jura sur l'initiative de la Commission scientifique de l'A.D.I.J., de manière à pouvoir doter toutes les localités insuffisamment alimentées, d'une eau saine et abondante.

Recherches minéralogiques. M. le D^r Liechti publia un travail géologique très intéressant dans le Bulletin de l'A.D.I.J. de novembre 1945 accompagné de coupes et de photographies sur le « tunnel de la Croix » et le Mont-Terrible. Il continuera cette année, en collaboration avec MM. Lièvre et Keller, à éclaircir les problèmes géologiques et minéralogiques qui se présentent dans la région de Derrière-Monterri. Il croit à la possibilité d'y trouver de la potasse à une profondeur raisonnable (400 m.). Les indications bibliographiques concordent à dire que l'Ajoie serait

l'endroit le mieux placé en Suisse pour y tenter la recherche de potasse. La découverte de potasse représenterait certes un résultat plus modeste que la découverte de charbon ou de pétrole, mais sûr et loin d'être à dédaigner.

Schistes bitumeux. Cette question est poussée très activement ; on envisage de préparer un sondage profond, éventuellement plusieurs, dans la région. M. le président de l'A.D.I.J. s'occupe activement de cette affaire. La Commission scientifique envisage aussi la publication d'un travail spécialement consacré à ces richesses minérales susceptibles d'être trouvées en quantités exploitables industriellement dans le sous-sol de l'Ajoie.

11. Commission sociale

*(Rapport présenté par le président de la Commission,
M. M. Bindit, préfet, Moutier)*

Notre Commission est née à Delémont, au début de sa séance constitutive du 28 octobre 1944, au 1^{er} étage du Buffet de la Gare. Deux heures après son apparition parmi ses sœurs, les autres commissions de l'A.D.I.J., elle avait mis sur pied son premier plan de travail, qui consistera d'abord à s'informer et à étudier dans le domaine de l'actualité sociale jurassienne, puis à renseigner l'opinion et à réaliser ce qui pourra l'être.

En fin de séance, les tractanda suivants étaient arrêtés en vue d'une prochaine rencontre qui aura lieu le 15 février 1945 :

1. Orientation sur l'enseignement ménager (Mme Aellig).
2. Orientation sur l'assurance-vieillesse (M. Josi).
3. Orientation sur les caisses d'assurance-maladie (M. Clémence).
4. Enquête sur le contrôle des cinémas (M. Bindit).
5. Enquête sur les préoccupations du monde ouvrier (M. Reusser).

C'est donc le 15 février prochain que le nouveau-né fera ses premiers pas.

12. Commission agricole

*(Rapport présenté par le président de la Commission,
M. E. Lœffel, Delémont)*

I. La séance constitutive eut lieu en date du 8 juillet 1944, au Buffet de la Gare, à Delémont.

a) Il fut procédé à la constitution du comité, composé de 15 membres provenant de régions et milieux différents, et d'un bureau de 5 membres.

b) Après avoir réparti dans les grandes lignes les charges spéciales aux différents membres, la Commission a discuté le pro-

gramme de travail. L'organisation de cours et de conférences doit retenir tout spécialement l'attention de la Commission agricole.

II. Le samedi 11 novembre la Commission fut réunie pour sa deuxième séance à 14.50 h. au Buffet de la Gare à Delémont. Elle avait pour but principal :

a) D'élaborer un programme d'activité pour 1944-45. A cet effet il fut établi une liste de cours et conférences à inscrire au programme de la Société économique et d'utilité publique du canton de Berne.

b) Etudier la question de l'adhésion des nouvelles organisations agricoles à l'A.D.I.J.

c) Afin de faire connaître dans le public la nouvelle commission de l'A.D.I.J. et son programme de travail, il est décidé d'organiser une grande conférence centrale, pour tout le Jura, dans le courant du mois de janvier 1945. A la suite de ça les appels seront lancés à toutes les organisations agricoles non affiliées à la Société économique du canton, pour devenir membre de l'A.D.I.J.

13. Commission de la protection des sites

(Rapport du président de la Commission, M. F. Reusser, Moutier)

Cette commission a eu, pour diverses circonstances, une activité assez réduite. Elle est intervenue à Saint-Ursanne pour demander la rectification des piliers de la voûte de la Porte du Pont et à Moutier auprès de deux propriétaires effectuant des transformations à leurs vieilles maisons jurassiennes. Dans le premier cas satisfaction a été donnée ainsi que dans l'un des cas de Moutier. Nous savons gré aux intéressés qui ont tenu compte de nos conseils, permettant ainsi de sauvegarder le patrimoine légué par les anciennes générations.

14. Commission des affaires communales

(Rapport du président de la Commission, M. J. Schlappach, Tavannes)

C'est dans le courant de l'année 1944 que le soussigné a été appelé à reprendre la présidence de la Commission des affaires communales, à la suite du décès de feu M. Henri Strahm, député à Cormoret.

Il a cru de son devoir d'accepter cette nouvelle charge, étant donné que la situation de nos communes jurassiennes a toujours été l'une de ses préoccupations

Le travail de la Commission a été rendu plus difficile du fait qu'il n'existait aucun procès-verbal de ses délibérations, et partant des problèmes étudiés jusqu'ici.

Néanmoins, notre Commission s'est mise à l'œuvre et a tenu à Bienne une première séance, en date du 7 novembre 1944. Deux

questions fondamentales ont été discutées à cette occasion. La première concerne la répartition des charges de chômage entre la Confédération, le canton et les communes. Les communes doivent être dégreévées dans une large mesure. Monsieur Landry, maire de la Heutte, a été chargé de présenter un mémoire à ce sujet.

La deuxième question est d'ordre fondamental. Elle a pour but de modifier les bases législatives qui régissent la répartition des charges entre le canton et les communes. Le gouvernement devait présenter un rapport à ce sujet. Comme c'est un travail de longue haleine, la Commission a estimé qu'elle devait aussi y apporter sa contribution. C'est M. Robert Bauder, rédacteur à Bienne, qui a bien voulu se mettre à l'étude de cet important problème, dont la solution une fois discutée par la Commission, permettra de soumettre des propositions concrètes au Conseil-exécutif.

Ainsi, la Commission est animée des meilleures intentions et désire faire œuvre utile.

Conclusion

Arrivés au terme de notre rapport, nous avons encore le devoir d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui se sont intéressés à notre activité et qui nous ont aidé dans l'accomplissement des tâches que nous nous sommes assignées. Nous remercions aussi les autorités et les administrations avec lesquelles nous avons été en relations, pour leur bienveillance. Nous pensons spécialement à la Direction cantonale des chemins de fer, à la Direction du chemin de fer du Lötschberg, à la Direction du 1^{er} arrondissement des C.F.F.

Notre pays continue d'être entouré par des peuples en guerre. L'organisation de la paix qui semble devenir actuelle dans un avenir pas trop éloigné constituera une tâche difficile et délicate pour les hommes d'Etat qui auront à la réaliser. Un monde nouveau jaillira du chaos. Puisse la Suisse conserver dans le futur concert des nations une petite place qui lui permette de vivre et de se développer selon ses goûts et ses traditions de liberté et d'indépendance. Toutes les volontés sont tendues chez nous vers ce but.

Moutier, le 4 mars 1945.

Au nom du comité de l'A.D.I.J. :

Le président,
F. REUSSER.

Le secrétaire,
R. STEINER.

Extrait des comptes de l'exercice 1944

I. Caisse

Recettes

1. Subventions	13'640.—	
2. Cotisations	8'704.45	
3. Intérêts des capitaux	898.40	
4. Bulletin	4'936.35	28'179.20

Dépenses

1. Administration et commissions	4'484.13	
2. Subventions	1'900.—	
3. Cotisations	382.72	
4. Bulletin	7'004.65	
5. Imprimés	1'037.20	14'808.70

Boni de l'exercice 13'370.50

II. Etat de fortune

Actif :

1. Mobilier		257.—
2. Titres		8'500.—
3. Disponibilités :		
Caisse	41.26	
Compte de chèques	1'112.08	
Compte-courant B. C. N° 2567	30.25	
Dépôt Banque Cant. N° 431871	3'819.80	
C. E. Courtelary N° 21894	2'649.30	
C. E. Bassecourt N° 8202	3'069.60	10'722.29
4. Fonds de réserve :		
Dépôt B. C. Delémont N° 531734	7'290.05	
C. E. Courtelary N° 21314	19'486.—	
B. P. S. Delémont N° 12703	7'832.60	
C. E. Bassecourt N° 8418	6'021.20	40'629.85
5. Avance au Secrétariat		250.—
Total de l'actif		60'359.14

Passif :

Aucune dette		—.—
Fortune nette		60'359.14

III. BILAN

Fortune nette au 31 décembre 1944		60'359.14
Fortune nette au 31 décembre 1943		46'988.64
Augmentation de fortune		13'370.50